

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 75

présenté par

M. Eliaou, M. Ardouin, Mme Brugnera, Mme Lenne, M. Perrot, Mme Pouzyreff, Mme Provendier,
M. Rebeyrotte, Mme Robert, Mme Rossi, Mme Vidal, M. Zulesi, Mme Limon, Mme Oppelt,
Mme Gayte, Mme Claire Bouchet, M. Touraine et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 55 par les mots :

« et les structures dédiées à la protection de l'enfance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les structures dédiées à la protection de l'enfance, comme les orphelinats et les foyers, constituent le dernier rempart de l'enfance en danger.

Lors de crises humanitaires, politiques, sociales et sécuritaires, ces lieux doivent être préservés et cet amendement entend souligner l'attachement de la France à la protection des plus vulnérables.